

LES NAO DANS LES IMPRIMERIES DE 3 SITES MCC FRANCE OUEST

Cela aura pris moins de temps que de précédentes années. Démarrées le 25 janvier 2022 la délégation de la CGT insistait pour que ces NAO se tiennent en présence de M. MONROO, directeur MCC FRANCE OUEST de 3 sites MCC. Les parties se sont entendues le 2 mars, même s'il a fallu ensuite quelques jours pour bouger à minima le protocole d'accord.

Lors de la première réunion, en plus des documents nécessairement remis, la direction nous annonçait vouloir faire des réunions tous les 15 jours voire 3 semaines. La délégation FILPAC CGT MCC Libourne demandait elle que les réunions se fassent toutes les semaines pour ne pas laisser traîner ces NAO comme en 2021. Elle était adossée pour se faire à un fort soutien des sections MCC FILPAC (Libourne et St Emilion) mais également de l'ensemble des salariés qui étaient cette année encore prêts à se mobiliser si besoin (rappelons qu'en 2021, les salariés grévistes ont obtenu paiement de leurs heures de grèves).

M. MONROO a accepté le principe et six réunions ont permis de finaliser un constat d'accord, non sans mal, mais possible car notre délégation avait le soutien et la détermination du personnel. La Direction quant à elle a su se montrer à l'écoute sur ce thème.

Réunions tenues le 25/1/2022, 10/02/22, 15/02/2022, 22/02/2022, 1/03/2022 et 2/03/2022.

Ont été obtenus :

- **Revalorisation des salaires** mensuels bruts de base d'un montant fixe de **85 € brut** avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.
- **Suppression d'un jour de carence** (2 au lieu de 3) en cas d'arrêt maladie d'au moins 7 jours calendaires consécutifs.
- Obtention d'**une journée rémunérée** pour la **garde d'un enfant malade**.

Ces avancées ont majoritairement été acceptées par les salariés. Ces derniers regardent cependant avec attention la flambée du coût de la vie opérée depuis notamment le début de l'année, et elle impactera nécessairement les revendications des prochaines négociations.

La section syndicale

Rappel NAO 2021

La délégation FILPAC CGT MCC Libourne a bien senti que la direction ne voulait pas se retrouver dans la situation des NAO 2021 avec un mouvement de grève de plus de 15 jours avec des débrayages de 14h, un service de production impacté à 90% ! Pour rappel, même si nous n'avions alors obtenu que des mesures sociales et pas d'augmentation générale, la condition de reprise n'était alors possible du point de vu de la CGT que si la direction payait nos heures de grève. Après réflexion (1 jour) M. MONROO décidait de nous payer toutes les heures de grèves. Cela s'apparente à une « jurisprudence MCC » que les salariés entendent encre dans les esprits !